

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 80400930.6

⑤① Int. Cl.³: **B 63 C 11/32**

⑳ Date de dépôt: 23.06.80

③① Priorité: 27.06.79 FR 7916509

④③ Date de publication de la demande:
07.01.81 Bulletin 81/1

⑧④ Etats Contractants Désignés:
BE DE GB IT NL

⑦① Demandeur: **ETAT-FRANCAIS** représenté par le
DELEGUE GENERAL POUR L'ARMEMENT
Bureau des Brevets et Inventions de la Délégation
Générale pour l'Armement 14, rue Saint-Dominique
F-75997 Paris Armées(FR)

⑦② Inventeur: **Ocana de Sentuary, Jean-Marie Georges**
Rue Amiral Forbin
Saint-Marguerite F-83130 La Garde(FR)

⑤④ **Caisson hyperbare portatif.**

⑤⑦ Un caisson selon l'invention comporte un caisson mono-place (1,) formé de deux viroles (1a et 1b) assemblées entre elles par une douille à baïonnette (19, 20) dans lequel une victime (2) d'un accident de décompression est allongée. Il comporte, en outre, un compartiment auxiliaire (5) dans lequel un accompagnateur (6) est assis. Le compartiment auxiliaire (5) comporte une ouverture d'accès (9) qui est obturée par le caisson monobloc. Le caisson comporte une ouverture d'accès fermée par un tampon (11) qui se trouve dans le compartiment (5) après assemblage du caisson (1) avec le compartiment (5).

Une application est le transport d'un plongeur victime d'un accident de décompression vers un caisson hyperbare de traitement.

EP 0 022 012 A1

./...

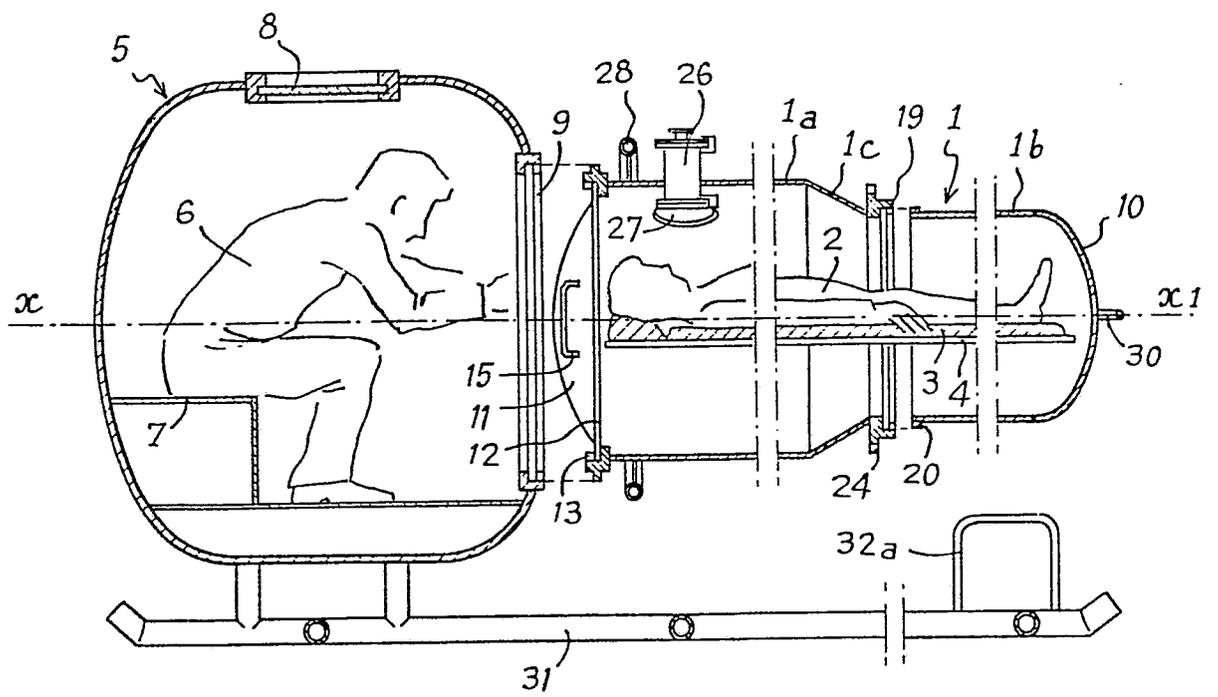


Fig. 3

CAISSON HYPERBARE PORTATIF

La présente invention a pour objet des caissons hyperbares portatifs, munis d'un compartiment auxiliaire, destinés au transport et aux premiers soins d'une victime d'un accident de décompression.

Le secteur technique de l'invention est celui de la
5 construction du matériel de secours aux plongeurs victimes des accidents de décompression.

On connaît déjà des enceintes pressurisées, dites caissons hyperbares, qui sont des caissons fixes situés à demeure dans des hôpitaux ou dans des centres de secours aux victimes d'accidents de
10 décompression trop rapide.

Ces caissons fixes comportent généralement plusieurs places et un sas à deux portes afin de permettre que du personnel soignant puisse pénétrer dans le caisson et y séjourner pour assister les patients en cours de traitement. Parce qu'ils ne comportent pas de sas,
15 les caissons monoplace sont interdits par certaines législations et notamment en FRANCE par un décret N° 7425 du 11 juillet 1974.

Cependant, dans de nombreux cas, il est important de disposer d'un caisson hyperbare portatif dans lequel on peut placer un plongeur, victime d'un accident de décompression, le plus tôt
20 possible après l'avoir sorti de l'eau, pour le remettre aussitôt en pression et le transporter ainsi jusqu'au centre de traitement le plus proche, ce qui nécessite le plus souvent un transport en hélicoptère lorsque l'accident de plongée survient en mer.

L'objectif de la présente invention est de procurer un tel
25 caisson hyperbare, léger et de faible encombrement, qui puisse être amené rapidement sur les lieux d'un accident, de sorte qu'un plongeur victime d'un accident de décompression soit placé rapidement en position allongée dans le caisson, sous une atmosphère pressurisée et puisse être ainsi transporté facilement jusqu'à un centre de secours tout en
30 étant accompagné par un soigneur qui peut assister l'accidenté pendant tout le trajet, et comme cela se fait dans les caissons multiplace.

Cet objectif est atteint au moyen d'un caisson hyperbare qui est composé d'une part d'une caisson monoplace pouvant recevoir un accidenté couché et, d'autre part, d'un compartiment auxiliaire destiné
35 à un soigneur, lequel compartiment auxiliaire comporte une seule ouverture qui est obturée par une extrémité dudit caisson, laquelle extrémité est assemblée à ladite ouverture par une fixation amovible et étanche,

de sorte que ledit caisson sert de porte d'obturation de ladite ouverture.

Le caisson monoplace comporte un accès qui est fermé de façon étanche par un obturateur démontable, et qui est situé à l'extrémité du caisson qui est assemblée avec ledit compartiment auxiliaire, de sorte que ledit obturateur se trouve à l'intérieur dudit compartiment auxiliaire lorsque le caisson est assemblé avec ledit compartiment auxiliaire.

Selon un mode de réalisation préférentiel, le caisson monoplace présente la forme générale d'une enceinte cylindrique qui comporte deux extrémités axialement opposées, une première extrémité qui est fermée par un fond bombé soudé aux parois latérales de ladite enceinte et une deuxième extrémité qui comporte à sa périphérie interne une douille à baïonnette dans laquelle s'engage le bord du tampon obturateur de l'accès dudit caisson et qui comporte, en outre, à sa périphérie externe, une bride crénelée qui s'engage dans une douille à baïonnette située à la périphérie de l'ouverture d'accès du compartiment auxiliaire.

De préférence, le caisson monoplace comporte deux viroles cylindriques coaxiales, de diamètre différent, et la virole de plus grand diamètre comporte à une de ses extrémités l'accès du caisson et à l'autre extrémité elle comporte, à sa périphérie interne, une douille à baïonnette dans laquelle s'engage une bride crénelée située à la périphérie externe d'une extrémité de la virole de plus petit diamètre et elle comporte, à sa périphérie externe, une bride crénelée destinée à s'engager dans une douille à baïonnette de l'orifice d'entrée d'un caisson hyperbare fixe à sas.

L'invention a pour résultat un nouveau caisson hyperbare portatif et peu encombrant destiné au transport des plongeurs victimes d'un accident de décompression vers un centre de secours comportant un caisson hyperbare fixe et multiplace.

Un avantage du caisson selon l'invention réside dans le fait que le caisson monoplace contenant l'accidenté peut être dissocié temporairement du compartiment auxiliaire contenant l'accompagnateur de telle sorte qu'un caisson monoplace fabriqué dans un alliage d'aluminium ou tout autre métal ou alliage léger et résistant à une pression de 5 bars atteint, avec l'accidenté qu'il contient, un poids total de l'ordre de 150 Kg à 200 Kg et il peut être transporté par quatre personnes.

Ainsi, on peut transporter rapidement le caisson monoplace seul pour aller par exemple de l'aire d'atterrissage d'un hélicoptère de secours au lieu d'un accident, y placer l'accidenté, refermer le caisson et le mettre rapidement en pression. On transporte ensuite rapidement le caisson monoplace vers l'hélicoptère dans lequel est resté le compartiment auxiliaire et le bâti. Un accompagnateur s'assoit dans le compartiment auxiliaire. On met en place le caisson monoplace dans l'ouverture d'accès du compartiment auxiliaire. On pressurise celui-ci et l'accompagnateur peut alors, pendant le vol, enlever le tampon obturateur du caisson monoplace et communiquer avec l'accidenté dont la tête est située du côté du compartiment auxiliaire.

Les parois internes du caisson monoplace peuvent être munies de glissières sur lesquelles est posé le brancard ou la couchette supportant l'accidenté et le soigneur peut tirer celui-ci vers lui et avoir un meilleur accès aux voies aériennes supérieures de l'accidenté.

A l'arrivée au centre de secours, l'accompagnateur referme le tampon obturateur.

Si l'accompagnateur n'est pas resté longtemps en pression, comme c'est généralement le cas, et qu'il n'a pas besoin d'observer des paliers de décompression, il décomprime le compartiment auxiliaire et on peut alors désassembler le caisson monoplace et quatre hommes peuvent le transporter rapidement vers un caisson fixe multiplace sur l'entrée duquel il est assemblé par la douille à baïonnette qu'il porte à sa périphérie. On peut alors déconnecter la virole de petit diamètre et sortir l'accidenté par l'extrémité sans le décompresser.

L'ensemble de l'appareil comportant le caisson monoplace, le compartiment auxiliaire, un accidenté et un accompagnateur, pèse environ 300 à 350 Kg et il peut être transporté par six ou sept hommes.

Si l'accompagnateur doit subir des paliers de décompression à l'arrivée au centre de secours, on peut transporter l'ensemble vers le caisson hyperbare fixe et connecter le caisson monoplace sur le caisson fixe puis transférer l'accidenté dans le caisson fixe comme précédemment et ensuite transférer l'accompagnateur dans le caisson de l'accidenté ou dans un caisson fixe pour le décompresser.

La description suivante se réfère aux dessins annexés qui représentent sans aucun caractère limitatif, un exemple de réalisation d'un caisson hyperbare selon l'invention.

La figure 1 est une vue de dessus du caisson.

La figure 2 est une vue de droite selon II-II de la figure 1.

La figure 3 est une coupe verticale axiale selon III-III
5 de la figure 1 en vue éclatée.

La figure 4 est une coupe à grande échelle de l'assemblage du caisson monobloc avec un caisson hyperbare fixe.

La figure 5 est une vue transversale à grande échelle de l'assemblage du caisson monobloc avec le compartiment auxiliaire.

10 Les figures 1, 2 et 3 représentent un caisson hyperbare destiné au transport d'une victime d'un accident de décompression vers un centre de traitement comportant un caisson hyperbare multiplace fixe.

Le caisson selon l'invention comporte, d'une part, un
15 caisson monoplace 1 pouvant contenir un seul accidenté 2 allongé sur un brancard ou une couchette 3 posée sur des glissières latérales 4. Il comporte, d'autre part, un compartiment auxiliaire 5 ou sas pouvant contenir un accompagnateur 6 assis sur un siège 7, lequel accompagnateur
20 peut donner des soins à l'accidenté pendant le transport. Les deux compartiments 1 et 5 peuvent être pressurisés par exemple à 5 ou 10 bars et ils sont construits pour résister à cette pression. De préférence, ils sont construits en métal ou en alliage léger ayant de bonnes propriétés mécaniques, par exemple en alliage d'aluminium et de magnésium.

25 Les moyens pour pressuriser les deux compartiments, par exemple des bouteilles d'air comprimé qui sont connectées sur des orifices munis de vannes ne font pas partie de l'invention et ne sont pas représentés.

Le compartiment auxiliaire 5 comporte un hublot 8 et une
30 seule ouverture d'accès 9 par laquelle l'accompagnateur 6 entre dans le compartiment et en sort.

Le caisson monoplace présente la forme générale d'une
enceinte cylindrique allongée 1, d'axe x x1, dont la longueur totale hors tout est d'environ 2 m afin qu'un homme puisse y être placé en
35 position allongée.

Les pieds de la victime sont placés vers l'extrémité qui est la plus éloignée du compartiment auxiliaire et cette extrémité est fermée par un fond chaudronné 10 qui est soudé aux parois latérales de l'enceinte.

L'autre extrémité de l'enceinte 1 comporte une ouverture d'accès qui est fermée par un tampon obturateur démontable 11, qui comporte par exemple une bride périphérique crénelée 12 qui s'engage dans une douille à baïonnette 13 située à la périphérie interne de l'ouverture d'accès. La figure 5 représente à plus grande échelle le détail de l'assemblage du tampon obturateur 11 dans la douille à baïonnette 13. Un joint torique 14 placé dans une gorge coopère avec la partie non crénelée de la bride 12 pour rendre l'assemblage étanche. Le tampon 11 comporte des poignées 15 qui permettent de l'introduire dans la douille à baïonnette et de la faire pivoter pour engager les créneaux de la bride à travers les encoches de la douille puis derrière les crans de blocage de celle-ci.

Comme on le voit sur la figure éclatée 3 l'extrémité du caisson monoplace qui est fermée par le tampon obturateur 11 est celle où se trouve la tête du patient 2 qui est engagé dans le caisson 1, les pieds vers le fond 10.

Après que l'accompagnateur 6 a pris place dans le compartiment auxiliaire 5, l'extrémité fermée par le tampon 11 est assemblée dans l'ouverture 9 d'accès du compartiment et sert de porte d'obturation de cette ouverture.

L'assemblage entre le caisson 1 et le compartiment 5 est réalisé au moyen d'une fixation amovible et étanche. Par exemple, comme on le voit en détail sur la figure 5, l'ouverture 9 comporte à sa périphérie externe une bride crénelée 17 qui s'engage dans la douille 16 pour réaliser cet assemblage. Un joint torique 18, placé dans une gorge coopère avec la partie non crénelée de la bride 17 pour rendre l'assemblage étanche. On voit donc que lorsque le caisson monoplace 1 est assemblé avec le compartiment auxiliaire 5, le tampon obturateur 11 se trouve à l'intérieur du compartiment 5, de telle sorte qu'après avoir pressurisé le caisson 1 et le compartiment 5, l'accompagnateur 6 peut démonter le tampon 11 et il peut porter secours à l'accidenté pendant le transport. Il peut tirer vers lui la couchette 3 en la faisant coulisser sur les glissières 4 pour amener la tête et le haut du thorax de l'accidenté à l'intérieur du compartiment 5 si nécessaire.

A la fin du trajet, l'accompagnateur remet en place le tampon obturateur 11, de sorte que le caisson monoplace est isolé du compartiment 5 et peut alors être désassemblé de celui-ci et transporté séparément.

Le poids total du caisson monoplace contenant un accidenté est de l'ordre de 150 à 200 Kg pour un caisson en alliage, d'aluminium résistant à une pression interne de 5 bars et ce caisson peut donc être transporté facilement par quatre hommes, pour aller par
5 exemple d'une ambulance ou d'un hélicoptère à un caisson hyperbare multiplace fixe.

Le caisson monoplace 1 est composé de deux parties séparables, par exemple de deux viroles coaxiales, une virole la situé du côté de la tête et une virole lb dont le diamètre est plus
10 petit que celui de la virole la et qui est fermée par le fond soudé 10. La virole la comporte à son extrémité placée du côté de la virole lb une réduction conique lc qui permet de rattraper la différence de diamètre.

La figure 4 représente l'assemblage de la virole lb sur
15 la virole la à plus grande échelle.

La réduction conique lc comporte à son extrémité une douille à baïonnette 19. La virole lb comporte à la périphérie externe de son extrémité opposée au fond soudé 10, une bride crénelée 20 qui s'engage dans la douille 19 pour réaliser un assemblage démontable.
20 Un joint torique 21, placé dans une gorge, rend l'assemblage étanche.

On a représenté sur la figure 4 une coupe partielle d'un caisson hyperbare 22 qui est un caisson multiplace de traitement prolongé situé à demeure dans un centre de secours ou un hôpital. L'ouverture d'accès de ce caisson comporte une douille à baïonnette 23.
25

La douille à baïonnette 19 comporte à sa périphérie externe une bride crénelée 24 qui s'engage dans la douille à baïonnette 23 pour assembler la virole la avec le caisson 22.

Un joint torique 25 rend l'assemblage étanche. Une fois que cet assemblage a été réalisé le caisson 22 est pressurisé à la
30 pression qui règne dans le caisson monobloc et, de l'intérieur du caisson 22, on déconnecte l'assemblage à baïonnette 19, 20, on retire la virole lb et on peut alors transférer l'accidenté 2 et l'accompagnateur 6 dans le caisson 22 sans le décompresser.

Le caisson monobloc 1 comporte un petit sas 26 qui permet
35 d'introduire des objets ou des médicaments dans le caisson 1 sans le décompresser. La porte intérieure de ce sas est située à proximité du tampon obturateur 11 de telle sorte qu'elle peut être manipulée par l'accompagnateur 6. Le caisson 1 comporte également un hublot 27.

La virole la du caisson monobloc est entourée par une structure tubulaire 28 qui la protège des chocs et qui est prolongée, de chaque côté, par une poignée 29a, 29b servant à transporter le caisson monobloc. Une poignée 30 est fixée au fond soudé 10. Le
5 compartiment auxiliaire 5 est posé sur un bâti tubulaire 31 qui est muni de deux poignées de transport à main 32a et 32b. Le caisson monobloc 1 est assemblé au bâti uniquement par son extrémité munie du tampon 11, de sorte qu'il se trouve en console au-dessus du bâti 31, ce qui permet d'engager la virole 1b dans un caisson fixe 22,
10 sans être gêné par le bâti 31. Le compartiment auxiliaire comporte sur ses parois latérales des poignées 33a et 33b.

Ainsi, six ou sept hommes peuvent transporter l'ensemble formé par le caisson monobloc 1, par le compartiment auxiliaire 5 et par le bâti 31 en le saisissant par les poignées 33a, 33b, 29a, 29b,
15 32a, 32b et 30.

Bien entendu, sans sortir du cadre de l'invention, les divers éléments constitutifs du caisson hyperbare qui vient d'être décrit à titre d'exemple, pourront être remplacés par des éléments équivalents remplissant les mêmes fonctions.

RE V E N D I C A T I O N S

- 1 - Caisson hyperbare, caractérisé en ce qu'il est composé, d'une part, d'un caisson monoplace pouvant recevoir un accidenté couché et, d'autre part, d'un compartiment auxiliaire destiné à un soigneur, lequel compartiment auxiliaire comporte une seule ouverture qui est
5 obturée par une extrémité dudit caisson, laquelle extrémité est assemblée à ladite ouverture par une fixation amovible et étanche, de sorte que ledit caisson sert de porte d'obturation de ladite ouverture.
- 2 - Caisson hyperbare selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit caisson monoplace comporte un accès qui est fermé de façon
10 étanche par un tampon obturateur démontable et qui est situé à l'extrémité du caisson qui est assemblée avec ledit compartiment auxiliaire, de sorte que ledit tampon obturateur se trouve à l'intérieur dudit compartiment auxiliaire lorsque le caisson est assemblé avec ledit compartiment auxiliaire.
- 15 3 - Caisson selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit caisson monoplace présente la forme générale d'une enceinte cylindrique qui comporte deux extrémités axialement opposées, une première extrémité qui est fermée par un fond bombé soudé aux parois latérales de ladite
20 enceinte et une deuxième extrémité qui comporte à sa périphérie interne une douille à baïonnette dans laquelle s'engage le bord du tampon obturateur de l'accès dudit caisson et qui comporte, en outre, à sa périphérie externe, une bride crénelée qui s'engage dans une douille à baïonnette située à la périphérie de l'ouverture d'accès du compartiment
auxiliaire.
- 25 4 - Caisson selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit caisson monoplace comporte deux viroles cylindriques coaxiales, de diamètre différent, et la virole de plus grand diamètre comporte à une de ses extrémités l'accès du caisson et à l'autre extrémité, elle comporte, à sa périphérie interne, une douille à baïonnette dans laquelle s'engage
30 une bride crénelée située à la périphérie externe d'une extrémité de la virole de plus petit diamètre et elle comporte, à sa périphérie externe, une bride crénelée destinée à s'engager dans une douille à baïonnette de l'orifice d'entrée d'un caisson hyperbare fixe.
- 5 - Caisson selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé
35 en ce que ledit compartiment auxiliaire est posé sur un bâti tubulaire muni de poignées de transport et ledit caisson monoplace, qui est assemblé

au dit compartiment auxiliaire par une de ses extrémités, est situé en console au-dessus dudit bâti.

6 - Caisson selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit caisson monoplace comporte des poignées de transport qui sont placées sur les parois latérales de la virole de plus grand diamètre.

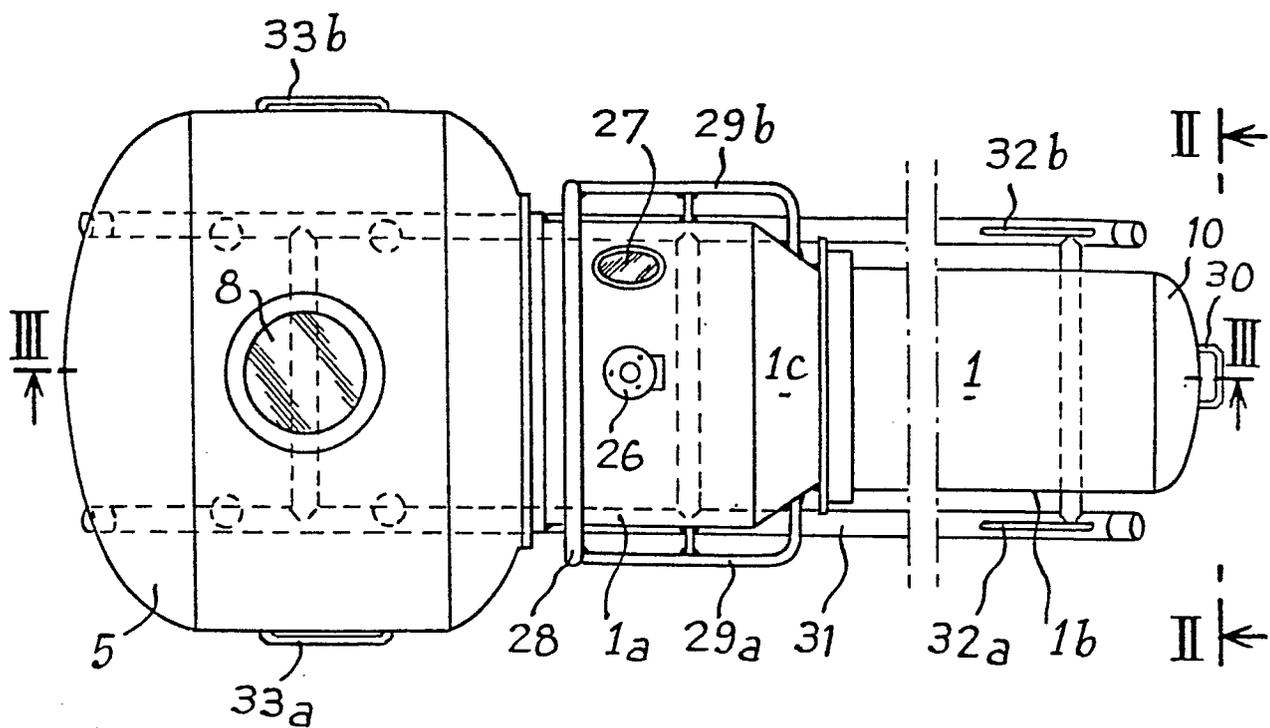


Fig-1

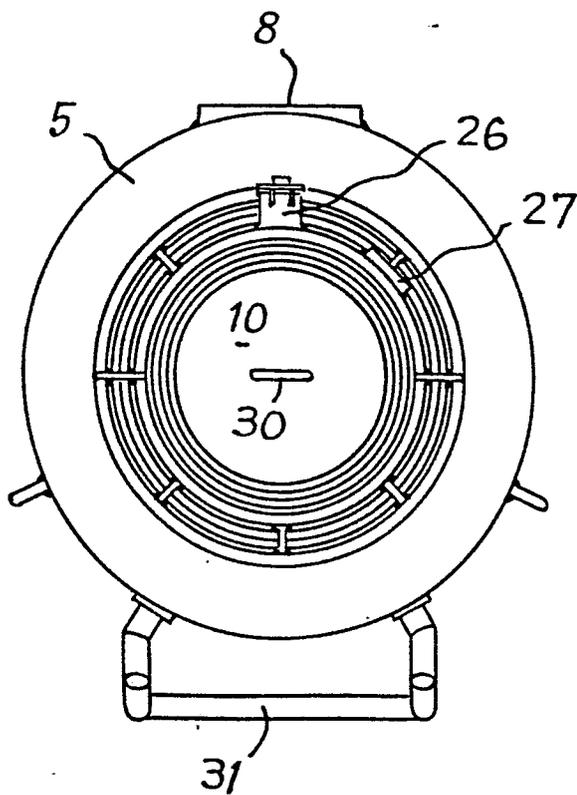


Fig-2

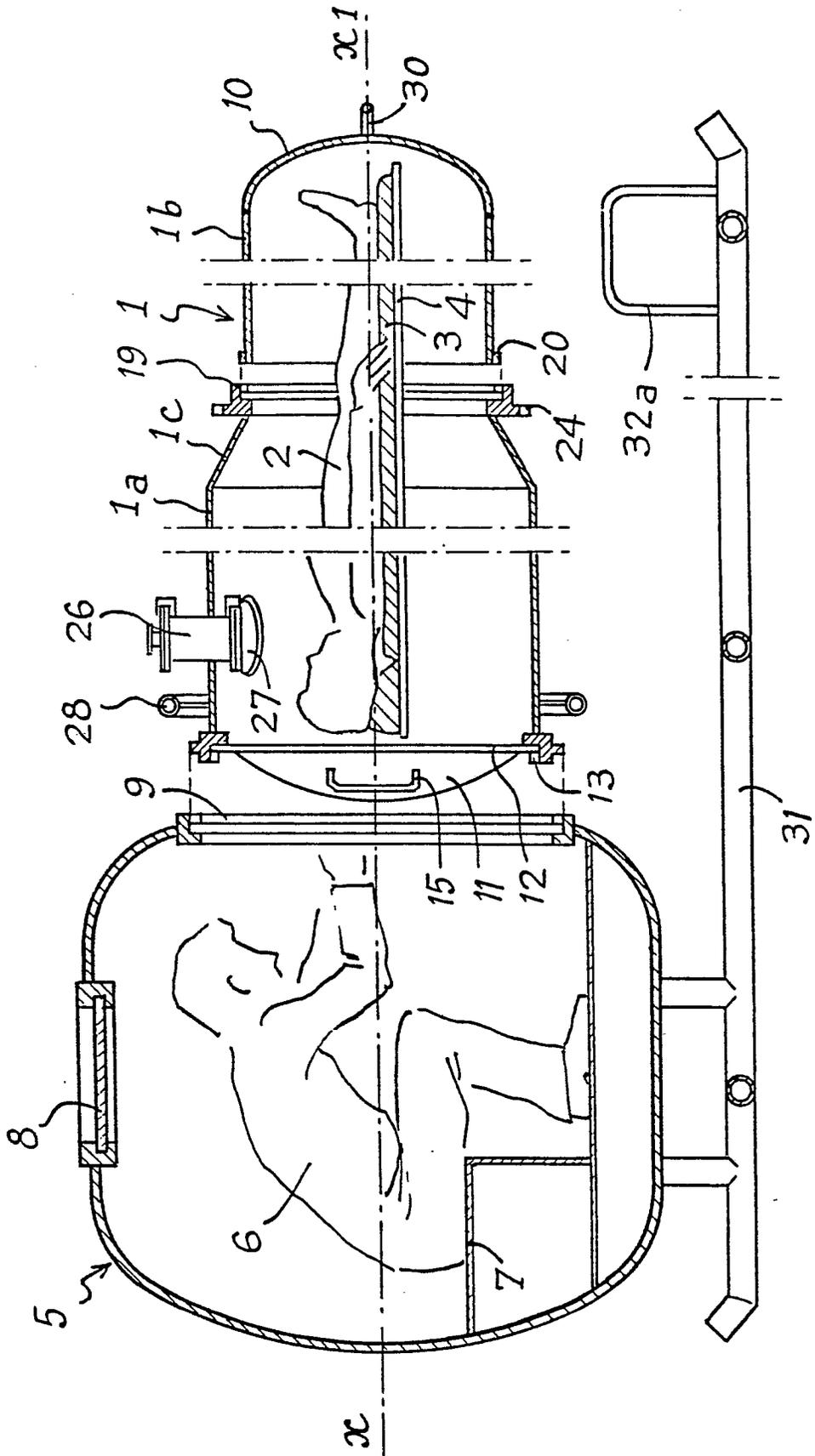


Fig-3

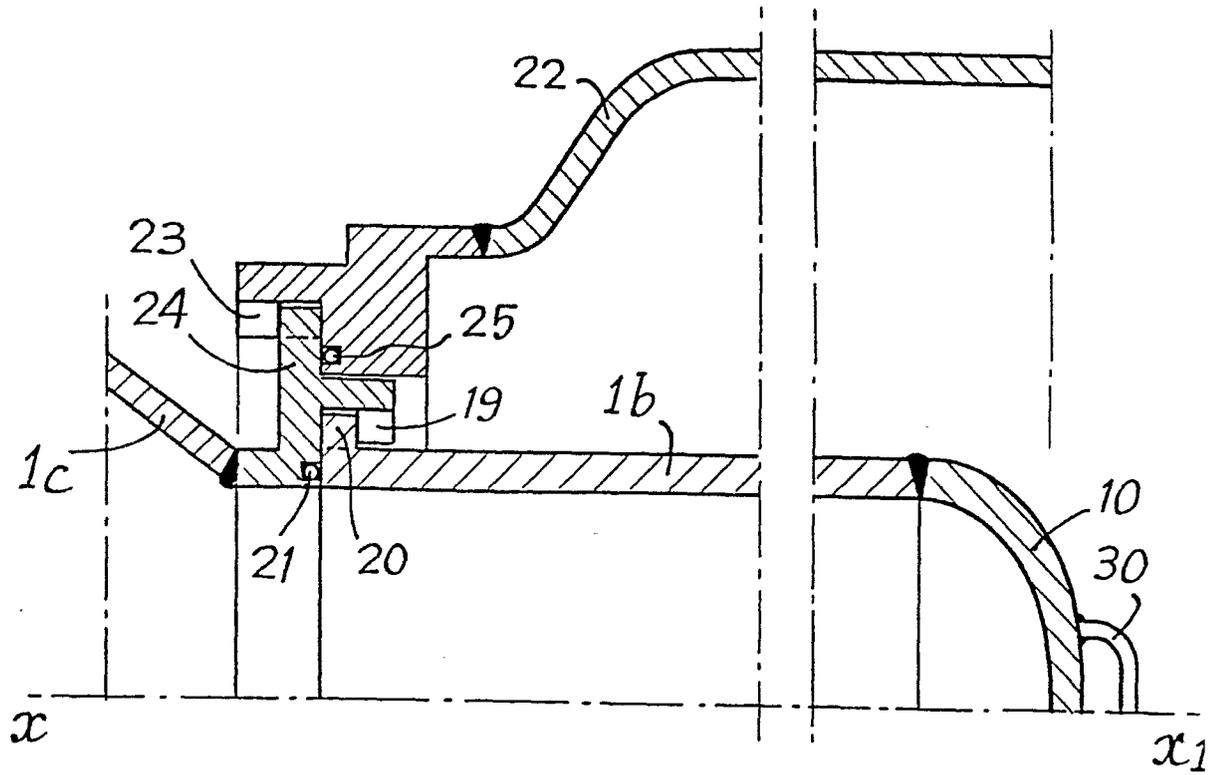


Fig-4

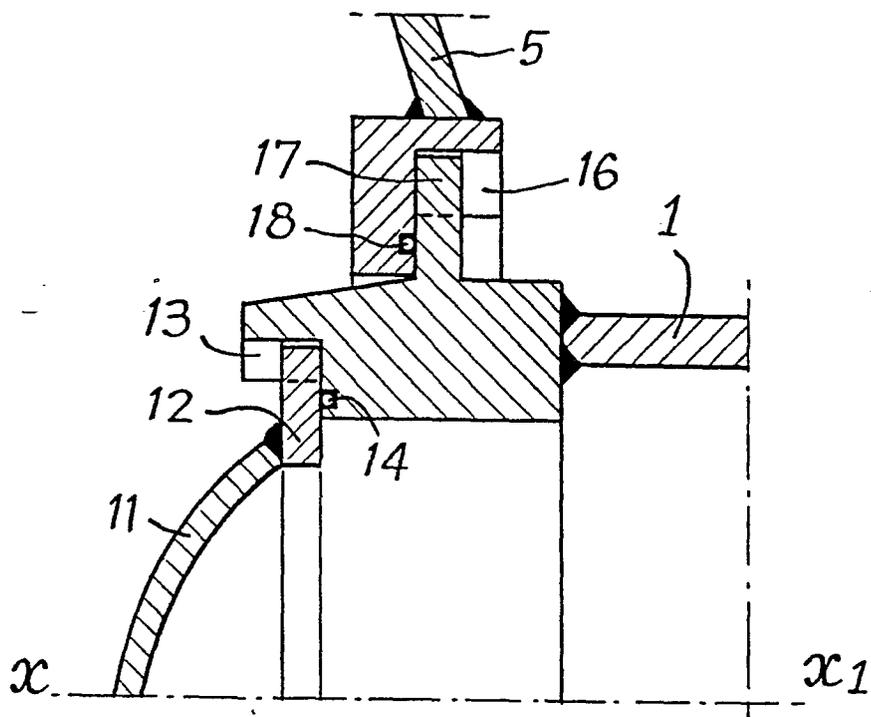


Fig-5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	FR - A - 2 309 397 (DRAGERWERK) * Page 3, lignes 26-39; figure 2 *	1-3, 5,6	B 63 C 11/32
	--		
	DE - A - 1 506 787 (DRAGERWERK) * En entier *	1	
	--		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
	DE - A - 2 102 317 (DRAGERWERK) * En entier *	3	B 63 C
	--		
	G. HAUX: "Tauchtechnik", vol. 2, édité par Springer Verlag, 1970 pages 21-38 Berlin DE * En entier *	3-6	
	-----		CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
 Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	24-09-1980	DE SCHEPPER	